

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 1651-00-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beloeil a adopté à sa séance du 7 février 2011, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1651-00-2011** décrétant des travaux de rénovation à la patinoire intérieure André-Saint-Laurent ainsi qu'un emprunt de 1 500 000 \$ à cette fin.

Le règlement 1651-00-2011 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 21 février 2011 et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le 31 mars 2011.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 9 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.